

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt et un février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Claude Blanc, Maire de la Commune.

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Claude BLANC, Marc ERETEO, Franck OLIVIER, Michel LEVET, Mesdames Marie AMMIRATI, Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Messieurs Jacques-Edouard DELOBETTE, Jacques DON, Thierry PAÏS, Antonin TRIET, Alain SASSO et Mesdames Françoise CAMATTE, Barbara DEFOIN, Frédérique MAURE, Valérie MONTI, Claudette GALLET, Jocelyne PORCARA et Delphine ROBIN.

POUVOIRS : Monsieur Christian ZEDET (Pouvoir à Monsieur Claude BLANC), Monsieur Henri NICOLAS (Pouvoir à Monsieur Marc ERETEO), Monsieur Christophe CORLAY (Pouvoir à Monsieur Jacques DON), Madame Stéphanie FRANCHI (Pouvoir à Monsieur Antonin TRIET), Madame Lydia INI (Pouvoir à Monsieur Thierry PAÏS).

ABSENTS : Madame Annie POMPARAT, Michèle GUYETAND, Madame Solange VANLEDE et Monsieur Bastien FONCEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc ERETEO.

Monsieur Marc ERETEO procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte. Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 25 janvier 2017. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 25 janvier est donc adopté à l'unanimité.

1 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal.

- Décision du Maire n°1/2017 – Contentieux d'urbanisme – Recours à Maître Clara LEGER-ROUSTAN, avocate.
- Décision du Maire n°2/2017 – Infraction d'urbanisme – Recours à Maître Christophe FIORENTINO, avocat.
- Décision du Maire n°3/2017 – Cession véhicule Renault KANGOO immatriculé CB-904-XZ à GROUPAMA Méditerranée : La police municipale a eu un accident avec le Kangoo lors d'une intervention. Le véhicule étant inutilisable, l'assurance va nous rembourser 8000 €, il va falloir budgéter cette dépense sur 2017.

Thierry PAÏS : Pour l'achat de ce véhicule, nous devons donc uniquement budgéter pour 2017 le complément qui n'est pas pris en charge par l'assurance ?

Claude BLANC : Oui, tout à fait. L'assurance nous remboursera 8 000 € et nous mettrons le complément. C'est cette somme qui devra être budgétée en 2017.

Thierry PAÏS : Quelles sont les circonstances de l'accident ?

Claude BLANC : Une personne est tombée d'un mur, chemin de Cadassi. La police municipale qui ouvrait la route au SMUR a percuté un poteau en tournant sur le chemin de Cadassi en raison d'un sol glissant. Monsieur le Maire précise aux conseillers municipaux que nous allons récupérer sur l'ancien véhicule de la police l'équipement personnalisé afin de le mettre sur le nouveau véhicule.

Claude BLANC rappelle aux conseillers municipaux que Mathieu Bourcier partira le 1^{er} mars 2017 pour la région de Toulouse et Laurent Laussedat qui devait partir soit début janvier, soit début avril 2017, ne sera pas intégré avant septembre à l'école de la police nationale. Il restera donc sur la commune jusqu'à cette date.

Thierry PAÏS : Un remplacement est prévu pour le poste de Mathieu ?

Claude BLANC : Oui bien-sûr. Un appel à candidature a été lancé pour le remplacement de celui-ci.

DELIBERATION n° 1 : Approbation de la convention de gestion avec la CA du Pays de Grasse pour l'exercice de la compétence « promotion du tourisme ».

Claudette GALLET indique à l'assemblée délibérante que depuis le 1^{er} janvier 2017, et consécutivement à la mise en conformité de ses statuts, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, dispose, en application de la loi NOTRe, de la compétence "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme".

Toutefois, le délai imparti en vue de tirer toutes les conséquences d'un tel transfert de compétences, notamment quant aux divers outils touristiques et particulièrement aux offices de tourisme communaux et à leurs modalités de gestion, étant trop contraint, il a été envisagé que la Communauté confie, en application des dispositions de l'article L 5216-7-1 du CGCT, la gestion de l'exercice de cette compétence nouvelle.

Ainsi, la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne exercerait la compétence "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" en lieu et place de la CAPG, selon les modalités définies par la convention de gestion approuvée le 16 décembre par le Conseil de Communauté et annexée au présent rapport.

Michel LEVET précise que la convention est pour 10 mois, jusqu'à ce que tous les travaux de la commission ad'hoc soient terminés et que la CLECT ait déterminé les charges à transférer.

Thierry PAÏS demande ce qui est précisément transféré et qu'en est-il notamment du personnel salarié ?

Claude BLANC : La promotion touristique est transférée de droit, l'événementiel restera à la commune. En fonction des résultats de la CLECT, il y aura soit un partage physique du personnel soit financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de gestion avec la CA du Pays de Grasse pour l'exercice de la compétence « promotion du tourisme » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Président de la CAPG.

DELIBERATION n° 2 : Opposition au transfert de la compétence de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la CAPG.

Claude BLANC informe l'assemblée délibérante que la Loi ALUR (Accès au logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 rend obligatoire le transfert de la compétence de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération dans un délai de trois ans après la publication de la loi.

Le transfert de cette compétence est donc obligatoire à compter du 27 mars 2017 sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20 % de la population.

Aussi et après en avoir débattu au sein du bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, il n'apparaît pas opportun pour le moment de transférer à un échelon intercommunal la compétence en matière de PLU ou document en tenant lieu.

En effet, même si la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements, d'autres documents intercommunaux de planification actuellement en cours de réflexion viennent prendre en compte ces enjeux et enrichir le volet urbanisme communal tel que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT'OUEST), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacement Urbain (PDU), ou encore le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Aussi, il convient de maintenir à l'échelon communal la compétence PLU, document en tenant lieu ou carte communale, qui permet aux communes de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines propres à chaque commune dans le respect des documents et réflexions supra communaux.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la CAPG.

Claude BLANC indique qu'à priori, la totalité des communes de la CAPG voteront contre ce transfert. Il précise que le projet de PLU de Saint-Cézaire-sur-Siagne est actuellement à l'enquête publique jusqu'au 17 mars 2017 et donne toutes les indications.

Thierry PAÏS : Il y aura un vote d'approbation du PLU, quelle est la date butoir ?

Claude BLANC : Il n'y a pas de date butoir. Le POS ne s'appliquera plus à compter du 27 mars 2017, ce sera le RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui s'appliquera avant la validation du PLU. Il va y avoir une réunion en Préfecture pour nous expliquer les démarches à suivre dans le cadre du RNU. Toutes les communes qui n'ont pas encore de PLU sont concernées.

Thierry PAÏS : Que veut dire RNU ?

Claude BLANC : C'est le Règlement National d'Urbanisme.

Thierry PAÏS : Il va s'appliquer jusqu'à quand ?

Claude BLANC : Jusqu'à ce que le PLU soit validé.

Thierry PAÏS : Connaissons-nous les règles du RNU ?

Claude BLANC : Nous allons avoir une réunion d'information en Préfecture avec toutes les communes et services concernés afin de savoir quelles dispositions vont devoir prendre les agents d'urbanisme pour le traitement des divers dossiers d'urbanisme.

Françoise CAMATTE : Quel est le rapport avec le PLUI ?

Claude BLANC : Aucun rapport avec le PLUI. Nous délibérons ce soir contre le PLUI, pour conserver notre compétence PLU sur notre territoire, laquelle serait sans cette décision, transférée à la CAPG.

Françoise CAMATTE : La CAPG a quand même à l'heure actuelle son mot à dire au niveau de l'urbanisme ?

Claude BLANC : La CAPG instruit les dossiers, elle n'établit pas le règlement, elle applique seulement celui qui existe déjà.

Thierry PAÏS : C'est donc la CAPG qui va instruire les dossiers en fonction du RNU.

Claude BLANC : Aujourd'hui, la CAPG instruit les dossiers en fonction du POS, demain, elle instruira les dossiers en fonction du RNU et après-demain, en fonction du PLU. Et si on décidait de passer en PLUI tout serait alors défini par la CAPG.

Valérie MONTI : La CAPG déterminerait ses propres règles.

Thierry PAÏS : Nous n'avons pas les conditions au niveau national ?

Claude BLANC : C'est le code de l'urbanisme qui s'applique.

Thierry PAÏS : Des fois c'est plus favorable.

Valérie MONTI : En fait, c'est une interprétation large et chacun pourra mettre ce qu'il veut. Il y aura ensuite une interprétation avec des prémices.

Claude BLANC : C'est le Préfet qui validera tout in fine.

Thierry PAÏS : Si des personnes s'opposent au PLU et intentent une action en justice, cela va retarder la mise en place du PLU.

Claude BLANC : Tout dépend du contenu de l'action judiciaire.

Thierry PAÏS : Ça passe alors au tribunal administratif ?

Claude BLANC : Oui, tout à fait. Après, ça peut être long en termes de délai.

Thierry PAÏS : Si les personnes aboutissent dans leur recours au tribunal administratif, il va falloir alors revenir en arrière pour annuler le PLU.

Claude BLANC : Tout dépend du contenu du recours, il peut s'agir de modifications mineures ou de modifications remettant en cause le PLU, la durée du recours pourra être plus ou moins longue, nous ne pouvons pas savoir tout cela à l'avance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE S'OPPOSER** au transfert de la compétence PLU, document en tenant lieu ou carte communale à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.
- **DE DIRE** que cette délibération sera transmise au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

DELIBERATION n° 3 : Remplacement de fenêtres et volets de l'Hôtel de Ville : approbation du projet de demandes de subventions.

Franck OLIVIER informe les Conseillers municipaux que l'Hôtel de Ville occupe l'ancien château de Saint-Cézaire. C'est un bâtiment du 16^{ème} siècle, aménagé pour cet usage lors de phases successives, la plus récente datant de 1996.

Certaines fenêtres n'ont pas été remplacées et ne sont plus efficaces : absence de double-vitrage, plus d'étanchéité... Certains volets sont vermoulus et représentent un risque pour la sécurité, d'autres ont déjà été supprimés pour ces mêmes raisons.

Afin d'améliorer les performances thermiques du bâtiment, ainsi que le confort, il est proposé de remplacer 7 fenêtres (2^{ème} et 3^{ème} étages et aile ouest) et 8 volets (3^{ème} étage et aile ouest).

Compte tenu du caractère historique du bâtiment, il est nécessaire de faire fabriquer sur mesure ces fermants à l'identique de l'existant et l'estimation du projet s'élève à 13 363 € HT, soit 16 035 € TTC.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a été reconduite en 2017. Les projets susceptibles d'en bénéficier doivent s'inscrire dans des thématiques définies, notamment la rénovation thermique. Cette opération y est donc éligible.

Le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES	Fenêtres	Salle réunion 2ème étage	2 944 €
		Bureau RH 2ème étage	628 €
		Aile ouest	2 781 €
	Volets	3ème étage	4 290 €
		Aile ouest	2 720 €
		Montant HT du projet	13 363 €
		TVA 20%	2 673 €
	Montant TTC du projet	16 035 €	
RECETTES		DSIL : 60 % du HT	8 018 €
		Département des A-M : 10 % du solde à financer	535 €
		Commune (dont TVA en partie récupérable)	7 483 €
		Total TTC	16 035 €

Thierry PAÏS : Il n'y a encore pas de devis joint. Nous n'avons pas le détail.

Jacques-Edouard DELOBETTE : Nous sommes en train de demander une subvention et non de choisir un entrepreneur.

Valérie MONTI : Et si nous n'obtenons pas les subventions ?

Franck OLIVIER : Soit nous finançons les travaux sur les fonds propres de la commune, soit nous abandonnons le projet.

Thierry PAÏS : Pour moi, les jeux du jardin d'enfants sont prioritaires.

Franck OLIVIER : C'est une autre opération. Les jeux pour enfants sont prévus dans le contrat PAS et cette opération sera réalisée en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité avec 20 voix POUR et 3 voix CONTRE (Monsieur Thierry PAÏS, Madame Lydia INI et Madame Valérie MONTI) :

- **D'APPROUVER** l'opération de remplacement de fenêtres et volets décrite ci-dessus.
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel proposé.
- **DE SOLLICITER** l'attribution de la DSIL.
- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Département des Alpes-Maritimes.
- **D'AUTORISER** le maire à effectuer toutes démarches utiles pour l'avancement de ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES

Antonin TRIET : Notre règlement local de publicité, commun à cinq communes, est obsolète. Il faut le mettre à jour. La commune de Peymeinade a engagé une procédure commune pour les cinq communes. Il y a déjà eu une 1^{ère} réunion. Un comité de pilotage va être mis en place, pour la commune de Saint-Cézaire, ce sont Philippine Ecard, Michel Levet et moi-même qui y participeront et nous vous tiendrons informés des évolutions sur ce dossier.

Thierry PAÏS : Il y aura des taxes sur la publicité ?

Antonin TRIET : On peut, mais pour l'instant nous ne savons pas. La décision finale sera prise en Conseil municipal.

Thierry PAÏS : Car à Grasse il y en a et cela coûte cher.

Claude Blanc : L'étude va être réalisée par le groupe de travail. Des propositions nous seront faites et devront ensuite être validées en Conseil municipal.

&&&&&&&

Marie AMMIRATI : Une étude de faisabilité est engagée par plusieurs communes et la CAPG desservies par Scolarest autour d'un projet d'extension de la cuisine centrale de Peymeinade qui pourrait ainsi fournir en repas les communes environnantes. L'objectif est d'améliorer la qualité des repas servis à la cantine scolaire. Saint-Cézaire-sur-Siagne participe à cette étude. En parallèle, la réflexion avec la commune de Saint-Vallier se poursuit.

&&&&&&&

Marc ERETEO : Le nouveau CMJ a été installé le 3 février. 24 enfants ont été élus pour 2 ans dont 7 anciens élus et 17 nouveaux. La 1^{ère} séance de travail se tiendra en mairie de Saint-Cézaire, salle du Conseil municipal le vendredi 3 mars 2017.

Il informe également les conseillers que la course de Côte aura lieu le dimanche 19 mars 2017.

&&&&&&&

Jacques-Edouard DELOBETTE informe les conseillers qu'il a rencontré l'agent forestier de notre secteur. Dans le cadre du PLU, il est nécessaire de modifier les emprises gérées par l'ONF, à la Tane et à la Déchetterie pour l'accueil de zone de compostage et de traitement et de valorisation des déchets verts et autres BTP. On a reçu un avis favorable du gestionnaire de l'ONF qui trouve que la commune s'engage dans une démarche de politique environnementale cohérente.

&&&&&&&

Claude BLANC transmet plusieurs informations aux conseillers municipaux :

- Le 15 février il y a eu une réunion avec la DDTM concernant l'avis sur le PLU.
- Les travaux de l'Hôtel du Parc démarreront le 20 mars et dureront deux mois et demi maximum.
- Les travaux d'aménagement du garage de la rue de la République sont terminés. Le Comité Officiel des Fêtes y installera ses matériels. Le local place de la Liberté sera mis à disposition de l'entreprise qui réalisera les travaux de l'Hôtel du Parc, le temps des travaux.

&&&&&&&

Marie AMMIRATI : L'actuel local de rangement qui était partagé entre l'école et le service jeunesse de la CAPG, devait être réservé à la CAPG (convention suite à l'attribution de subventions lors de l'extension de l'école). Une solution a finalement été trouvée et mise en œuvre pendant les vacances scolaires. Un local a été créé sur l'espace de la salle informatique.

&&&&&&&

Claude BLANC : Un diagnostic de l'ensemble des fosses septiques de la commune va prochainement être réalisé par le SPANC de la Régie des Eaux du Canal Belletrud (RECB). Le coût du diagnostic est de 145 €. Une réunion publique va bientôt avoir lieu.

Thierry PAÏS : Il y a écrit à la fin du Mag 2017 « en cours d'étude le transfert à venir de la compétence eau et assainissement » ?

Claude BLANC : Aujourd'hui avec la Loi NOTRe, tout ce qui concerne l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales va être transféré à la CAPG. Le statut de la régie des Eaux va changer, va évoluer.

Thierry PAÏS : Il n'y a pas moyen de s'opposer à cela, car on va certainement se retrouver dans le groupe Veolia.

Claude BLANC : Non, pas forcément.

&&&&&&&

Claude BLANC informe les conseillers municipaux de plusieurs dates de réunions :

- Le 10 mars : Cérémonie de remise de la nationalité française au Palais des Rois Sardes à Nice avec l'ancien CMJ.
- Le vendredi 24 février après-midi : réunion sur le PDU à la CAPG.
- Réunion préparatoire sur la loi SRU avec le Sous-préfet le 1^{er} mars avant la réunion prévue le 7 mars avec Monsieur le Préfet, sur ce même thème.

&&&&&&&

Claude BLANC informe les conseillers du calendrier d'élaboration budgétaire :

- Jeudi 23 février à 18 h : commission des travaux sur le budget 2017,
- Lundi 27 février à 18 h : commission des finances sur le CA 2016 – analyses des résultats,
- Mardi 7 mars à 18 h 30 : commission des associations et finances sur les subventions aux associations,
- Mercredi 8 mars à 13 h 45 : Caisse des écoles,
- Lundi 13 mars à 9 h 30 : Budget du CCAS,
- Mercredi 15 mars à 18 h : Prochain Conseil municipal sur les arrêtés de compte 2016 et sur le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).
- Mercredi 22 mars à 18 h : commission des finances sur le BP 2017 - section de fonctionnement dépenses et recettes,
- Lundi 27 mars à 18 h : commission des finances pour le BP 2017 - section d'investissement,
- Mardi 4 avril à 18 h : pré-présentation sur les options qui ont été proposés pour le BP 2017,
- Jeudi 13 avril 2017 à 18 h : Conseil municipal pour le vote du Budget 2017.

Michel Levet indique qu'une association sur deux seulement a rempli le dossier de demande de subvention 2017.

&&&&&&&

Claude BLANC informe les conseillers que les communes d'Andon et Valderoure ont délibéré concernant l'audit de l'éclairage public. Etant pilote de ce projet, nous allons donc pouvoir lancer le marché avec l'aide de la CAPG, sous le parrainage d'Antonin Triet.

Claude BLANC indique que l'extinction partielle de l'éclairage public la nuit (baisse de la consommation en KWh) et la passation de nouveaux marchés ont permis de réaliser une économie de 13 000 € sur les 6 derniers mois.

Alain SASSO demande pourquoi le SIVU reste allumé toute la nuit ?

Claude BLANC : Il faudrait se rapprocher de M. Pierre Déous, Président du SIVU.

&&&&&&&

Franck OLIVIER informe les conseillers municipaux de l'état d'avancement des travaux de requalification du centre village.

&&&&&&&

Claude BLANC indique qu'il y aura :

- Un rassemblement de camping-cars du 9 au 12 juin sur le parking sous la salle des Moulins,
- Le chômage du Canal de la Siagne à partir du 24 février et ce pendant un mois.

&&&&&&&

Michel LEVET : Les travaux de déploiement de la fibre optique commencent. Des infos par chemin figureront sur le site internet de la commune.

La séance est levée à 20 h.

Le mercredi 01 mars 2017,

Le Maire,
Claude BLANC

